

Liste des pièces à fournir pour une acquisition ou un renouvellement de détention

- ↪ L'imprimé de demande d'autorisation d'acquisition et de détention d'armes (*Cerfa n° 12644*04 – ex-Modèle 5 : www.service-public.fr*). Il est possible de remplir un seul document pour plusieurs autorisations à renouveler. Dans ce cas, il faut joindre une fiche annexe pour chaque arme concernée. Sur le tableau de la page n° 2 de l'imprimé Modèle 5, il doit impérativement figurer toutes les armes détenues par l'intéressé.
- ↪ Pour les renouvellements : une fiche annexe pour chaque arme dont l'autorisation est à renouveler. Il est indispensable que toutes les zones soient complétées, notamment le modèle de l'arme et la longueur du canon.
- ↪ Un extrait d'acte de naissance (copie intégrale) que vous pouvez vous procurer **gratuitement** sur internet (<https://www.acte-etat-civil.fr>).
- ↪ **La licence de la saison en cours à récupérer dans EDEN et à imprimer.**
- ↪ **Le certificat médical normalisé FFTir à récupérer dans EDEN et à imprimer. Ce certificat doit avoir moins d'un an.**
- ↪ **La photocopie recto-verso** de la Carte Nationale d'Identité ou de la Carte de Séjour ou de Résident, en cours de validité.
- ↪ **La photocopie** d'un justificatif de domicile et/ou de résidence secondaire (quittance EDF, téléphone, loyer).
- ↪ **La copie** de l'autorisation de détention à renouveler.
- ↪ **L'original** de l'avis favorable de la Fédération Française de Tir datée de moins d'un an (feuille verte). **Ne pas oublier de le signer.**
- ↪ **La photocopie** de la facture prouvant l'achat ou l'installation au domicile d'un coffre-fort ou d'une armoire-forte, ou l'attestation sur l'honneur de l'installation + photographie du coffre-fort ou de l'armoire-forte.
- ↪ Un certificat médical datant de moins d'un mois d'un médecin psychiatre dans l'hypothèse où le demandeur aurait été traité dans un hôpital psychiatrique.

Le dossier, complet en notant impérativement votre n° de téléphone et votre mail afin que la Préfecture puisse vous joindre, **est à envoyer à l'adresse suivante :**

Service de l'Etat des Alpes Maritimes - Préfecture des Alpes Maritimes
Direction de la Réglementation et des Libertés publiques
Bureau de la Police Générale / Service des Armes
147 boulevard du Mercantour
06286 NICE Cedex 3

Gardez une copie du dossier complet au cas où, principalement des détentions.